

## CRITERES d'ACCESSIBILITÉ AU COLLECTIF PES

### Saison 2013-2014

---

Les athlètes retenus initialement dans le cadre du collectif PES 2013 ont un des profils suivants déjà définis:

- soit ayant obtenu une ou plusieurs médaille(s) individuelles aux Jeux Paralympiques de Londres ou de Sotchi;
- soit ayant obtenu une 4<sup>ème</sup> place sur une épreuve individuelle aux Jeux Paralympiques de Londres ou de Sotchi avec un profil « Jeune » (-30 ans) ;
- soit ayant obtenu des résultats significatifs sur des épreuves individuelles internationales pour des jeunes de -25ans.

### Saison 2014-2015

---

Pour la saison sportive 2014/2015, en complément de ces critères, les éléments suivants sont précisés :

- la prise en compte en premier lieu d'un résultat sportif significatif d'un niveau de performance à la hauteur des meilleurs internationaux de la catégorie : capacité à être médaillé ; être dans le top 3 sur une catégorie à faible densité internationale (- 25 athlètes répertoriés au plan international) et être dans le top 5 sur une catégorie à forte densité internationale (au-delà de 25 athlètes sur un plan international) ;
- Profil de l'athlète : âge, vécu sportif, potentiel de progression, handicap et son évolution ;